



BUREAU DU **CINÉMA** ET DE
LA **TÉLÉVISION** DU QUÉBEC

Mémoire

du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec

Présenté dans le cadre du
**Chantier de réflexion sur le régime
d'aide fiscale à l'industrie
audiovisuelle québécoise**

Présenté au
ministère des Finances
du Québec

Septembre 2026

TABLE DES MATIÈRES

À PROPOS DU BCTQ	1
INTRODUCTION	2
CHAPITRE 1	5
1.1 Les crédits d'impôt soutiennent un écosystème complet	5
1.2 Les retombées économiques dépassent largement le coût des mesures fiscales	7
1.3 Les productions internationales sont un levier structurant et constituent une clientèle récurrente	8
CHAPITRE 2	10
2.1 Une part importante de la production québécoise se déplace ailleurs au Canada	10
2.2 La concurrence pour la production internationale s'intensifie	11
2.3 Le Québec risque de perdre des parts de marché	12
CHAPITRE 3	17
3.1 Une fusion des crédits d'impôt ne constituerait pas une véritable simplification	17
3.2 L'instauration d'un plafond réduirait la prévisibilité du régime fiscal - un facteur déterminant de compétitivité	18
3.3 Une réduction du taux du crédit d'impôt pour services de production aurait des conséquences dévastatrices dans le contexte international actuel	20
3.4 Une occasion à saisir pour renforcer le financement de notre production nationale	21
3.5 Maintenir la vitalité du secteur québécois du doublage	22
CHAPITRE 4	23
CONCLUSION	26

À PROPOS DU BCTQ

Le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) est un organisme à but non lucratif et l'une des dix grappes sectorielles reconnues par le gouvernement du Québec. **En 2026, il célèbre 20 ans d'engagement au service de l'industrie audiovisuelle du Québec.**

Le BCTQ a pour mission de **concerter, mobiliser et représenter l'industrie audiovisuelle du Québec**, d'en assurer la promotion, de créer des occasions d'affaires pour ses membres et de contribuer à son développement afin qu'elle demeure un vecteur stratégique de la culture et de l'économie québécoises.

Porté par un réseau de plus de 130 membres et partenaires qui rassemble les forces vives de l'industrie, le BCTQ fait de cette intelligence collective un véritable moteur de développement et de rayonnement. Il agit comme point de convergence entre les acteurs de l'industrie, les partenaires institutionnels et les décideurs, favorise la concertation, soutient des projets structurants et contribue à positionner le Québec comme un pôle audiovisuel de calibre international, reconnu pour son talent, son expertise, ses infrastructures et sa capacité d'innovation.

Depuis 20 ans, le BCTQ contribue ainsi à renforcer la compétitivité et le rayonnement de l'industrie audiovisuelle du Québec, avec l'ambition d'en être **la voix incontournable**, capable d'innover et de s'adapter à un environnement en constante évolution.

INTRODUCTION

La Stratégie [québécoise de l'audiovisuel] s'appuie sur la conviction que l'audiovisuel est à la fois un socle identitaire et un levier économique [...].¹

La production cinématographique et télévisuelle québécoise constitue un vecteur identitaire et culturel primordial pour la nation québécoise. Une richesse et une fierté collectives qu'il nous incombe de cultiver et de propulser. C'est pourquoi le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (le « BCTQ ») a accueilli avec enthousiasme le lancement de la Stratégie québécoise de l'audiovisuel (la « Stratégie »), laquelle donnait suite aux recommandations du rapport du Groupe de travail sur l'avenir de l'audiovisuel au Québec (le « GTAAQ »).

Le BCTQ appuie les quatre grands objectifs de la Stratégie et reconnaît, notamment, la nécessité de renforcer le financement public de notre production nationale, un impératif également identifié dans le document de consultation du chantier de réflexion sur le régime d'aide fiscale à l'industrie audiovisuelle québécoise (le « Chantier »).

La Stratégie reconnaît que le secteur audiovisuel québécois constitue, aussi, une industrie stratégique, un moteur d'innovation et un levier majeur de développement pour l'économie du Québec. Comme le rappelait la première ministre du Québec, Mme Christine Fréchette, lors du lancement de la Stratégie :

« Au Québec, le secteur de l'audiovisuel est un important levier de développement économique. On parle de 50 000 emplois au total et une contribution de plus de trois milliards de dollars au PIB, c'est colossal. [...] Des retombées économiques qui surpassent celles des mines, de la foresterie et des technologies de l'information. ²»

L'audiovisuel s'est imposé comme une industrie d'excellence dont les effets structurants dépassent largement le cadre de la création culturelle. Son impact repose sur son modèle unique, au sein duquel les productions québécoises, les coproductions internationales et les productions étrangères se renforcent mutuellement. Une véritable synergie qui fait l'envie de plusieurs autres juridictions dont l'industrie audiovisuelle n'est pas aussi diversifiée que celle du Québec.

Cette synergie est d'autant plus importante aujourd'hui, alors que l'industrie audiovisuelle mondiale connaît une transformation profonde. Les avancées technologiques, notamment en intelligence artificielle, en production virtuelle et en effets visuels, redéfinissent les modèles de production, tandis que les habitudes de consommation évoluent rapidement et bouleversent les pratiques d'affaires établies. Parallèlement, la concurrence internationale s'intensifie. Alors que plusieurs juridictions (dont la France) renforcent le soutien à leur production nationale ainsi que leurs mesures

¹ Ministère de la Culture et des Communications du Québec. 2026. *Stratégie québécoise de l'audiovisuel 2026-2031*. Page 5.

² Citation tirée de la conférence de presse de la première ministre Christine Fréchette, le 22 juin 2026 à l'Inis. <https://www.youtube.com/watch?v=ueSNGt68nzA>

d'attractivité afin de capter les investissements mondiaux, les activités de production internationale réalisées à l'extérieur des États-Unis poursuivent leur croissance, créant de nouvelles occasions que le Québec est en mesure de saisir, à condition de demeurer compétitif.

Dans ce contexte, la stabilité et la prévisibilité du régime d'aide fiscale deviennent des facteurs déterminants. Les décisions d'investissement dans les productions audiovisuelles sont prises plusieurs mois à l'avance et reposent sur l'expectative d'un environnement réglementaire et financier fiable. Des modifications imprévues résultant en une perte de compétitivité peuvent ainsi provoquer un déplacement rapide des investissements, des infrastructures et des talents vers d'autres territoires.

Tel qu'affirmé dans notre déclaration en réponse à l'annonce du Chantier, le BCTQ estime qu'il serait contreproductif de mettre en opposition le secteur de la production nationale et celui de la production internationale au Québec. D'autres solutions existent pour renforcer le soutien financier à la production audiovisuelle québécoise, dont celles proposées par le GTAAQ³, et le présent Chantier permettra d'en identifier d'autres. Certes, elles seront moins expéditives, mais elles méritent néanmoins d'être pleinement considérées.

L'industrie audiovisuelle du Québec s'est construite, notamment grâce à son régime d'aide fiscale, sur plusieurs décennies. Il nous incombe collectivement de procéder avec la plus grande prudence et d'éviter de poser des gestes dont les conséquences pourraient prendre des décennies à corriger. Le Chantier devrait ainsi s'appuyer sur des données probantes, des analyses économiques rigoureuses et les meilleures pratiques observées au Québec, au Canada et à l'international afin d'évaluer les effets réels des différentes options envisagées.

Le présent mémoire s'inscrit dans cette perspective et entend répondre aux questions soulevées dans le document de consultation émis par le ministère des Finances du Québec lors du lancement de son Chantier. Il défend l'idée que les crédits d'impôt destinés à la production audiovisuelle ne doivent pas être analysés comme une simple dépense fiscale, mais comme un investissement dans un secteur stratégique de notre économie. Ces mesures accroissent l'attractivité du Québec, attirent les investissements étrangers, soutiennent des dizaines de milliers d'emplois hautement qualifiés, justifient les investissements dans les infrastructures, favorisent l'innovation et ultimement, renforcent notre capacité de produire des œuvres québécoises ambitieuses et compétitives. Cette dynamique contribue à la fois à la croissance économique du Québec, à son rayonnement international et à la vitalité de l'ensemble de son écosystème audiovisuel.

³ GTAAQ. 2025. Rapport *Souffler les braises*. Mesure 29 (pages 96, 97, 98, 99), Mesure 42 (pages 122, 123).

Notre mémoire s'appuie notamment sur une nouvelle étude réalisée par la firme Nordicity, publiée concurremment⁴, de même que de nombreuses autres sources, dont les études de la firme Delorme Lajoie, commandées par le GTAAQ dans le cadre de ses travaux⁵.

Le BCTQ estime que les fondements du régime d'aide fiscale à l'industrie audiovisuelle demeurent solides. Les crédits d'impôt ont démontré leur efficacité à contribuer au développement d'une industrie performante et reconnue mondialement. L'enjeu aujourd'hui n'est pas de remettre en question leur existence ou leur architecture générale, mais bien de les renforcer, afin de propulser un secteur stratégique qui représente à la fois une expression vitale de notre culture et un moteur puissant et durable pour notre économie.

À propos du secteur des effets visuels et de l'animation

Le présent mémoire ne traite pas du secteur des effets visuels et de l'animation puisque ce dernier est exclu de la portée du Chantier.

Or, puisque l'aide fiscale à ce secteur est constituée d'une bonification qui s'ajoute au taux de base des crédits d'impôt (pour la production cinématographique et télévisuelle québécoise, de même que pour les services de production cinématographique), il s'ensuit que toute modification éventuelle au taux de base de ces mesures fiscales, aurait une incidence directe sur ce secteur.

Il serait incohérent d'exclure le secteur du Chantier tout en mettant en œuvre des mesures qui affecteraient sa vitalité. Les acteurs de ce secteur, y compris les milliers de travailleurs québécois qui y consacrent leur carrière, souhaitent pouvoir contribuer pleinement à toute réflexion ultérieure le visant spécifiquement.

Rappelons que depuis plus de deux décennies, le secteur des effets visuels et de l'animation constitue un pilier majeur de notre industrie audiovisuelle, ayant permis au Québec de se positionner au début des années 2020 comme troisième pôle mondial dans ce domaine, attirant des productions internationales d'envergure et générant des retombées économiques majeures. Or, depuis 2024, l'industrie a subi une perte de plus de 70 % de ses effectifs, fragilisant considérablement la position concurrentielle du Québec et la vitalité de son écosystème.

Le BCTQ et ses membres qui œuvrent dans ce secteur tiennent à réaffirmer qu'ils demeurent disponibles en tout temps pour contribuer à la réflexion concernant les enjeux propres à ce secteur d'avenir.

⁴ L'étude porte sur la totalité de l'industrie audiovisuelle québécoise et inclut des données relatives au secteur des effets visuels et de l'animation.

⁵ Études complémentaires de la firme Delorme-Lajoie disponibles ici :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/culture-communications/publications/rapport-du-groupe-de-travail-sur-lavenir-de-laudiovisuel-au-quebec/etudes>

CHAPITRE 1

Les crédits d'impôt sont la pierre d'assise du soutien gouvernemental à l'écosystème audiovisuel québécois.

Cette section vise à répondre à la question suivante : *Quel est votre avis sur les impacts des crédits d'impôt, par exemple auprès des producteurs indépendants et des télédiffuseurs?*

Les crédits d'impôt destinés au secteur audiovisuel ne constituent pas une simple mesure de soutien à la production. Ils représentent le principal levier ayant permis de développer, depuis plusieurs décennies, un écosystème industriel complet.

L'impact de ces mesures dépasse largement les sociétés de production qui en bénéficient directement. Ces mesures soutiennent une chaîne de valeur intégrée dont la vitalité dépend directement de l'activité générée par les productions québécoises et internationales. Un constat reconnu dans le document de consultation du Chantier :

« Ensemble, ces mesures contribuent à renforcer l'attractivité du Québec comme lieu de création et de production et soutiennent le développement d'une production locale diversifiée, en plus d'offrir un appui à diverses activités connexes essentielles. Ultimement, elles permettent d'assurer la pérennité des emplois et de maintenir le dynamisme de l'ensemble de la filière audiovisuelle québécoise. »⁶

Réduire la portée ou la compétitivité des crédits d'impôt aurait ainsi des effets qui se répercuteraient bien au-delà du financement des œuvres elles-mêmes. C'est l'ensemble de l'écosystème qui en serait fragilisé.

1.1 Les crédits d'impôt soutiennent un écosystème complet

Le succès du secteur audiovisuel québécois repose sur une caractéristique distinctive : la présence d'une chaîne de valeur complète et intégrée sur notre territoire. Les crédits d'impôt jouent un rôle déterminant dans le maintien de cette masse critique d'activité. Ils permettent de soutenir simultanément :

- les producteurs indépendants québécois;
- les producteurs de services qui réalisent les productions internationales au Québec;
- les studios de tournage;
- les entreprises d'effets visuels et d'animation;
- les maisons de postproduction;
- les entreprises de location d'équipement;

⁶ Ministère des Finances du Québec. 2026. *Chantier de réflexion sur le régime d'aide fiscale à l'industrie audiovisuelle québécoise ; document de consultation*. Page 5.

- les fournisseurs spécialisés;
- les télédiffuseurs et les plateformes de vidéo sur demande d'ici, de même que les distributeurs et les exploitants de salles de cinéma;
- les milliers de travailleurs autonomes et de techniciens hautement qualifiés qui composent la main-d'œuvre du secteur.

L'ampleur de cet écosystème est considérable. Selon les données de l'Institut de la statistique du Québec reprises dans l'analyse de Nordicity⁷, le volume de production audiovisuelle au Québec atteignait 3 milliards de dollars en 2024-2025, générant plus de 52 000 emplois directs et indirects. Le Québec représente ainsi le troisième centre de production audiovisuelle en importance au Canada, avec une forte croissance de la production étrangère au cours de la dernière décennie et une spécialisation reconnue mondialement en effets visuels et en animation.

Ces résultats témoignent de la capacité des politiques publiques à contribuer à la constitution et à l'essor d'un véritable pôle industriel audiovisuel. Au cours de la dernière décennie (2015-2016 à 2024-2025), le volume total de production au Québec a progressé de 91 % en dollars courants, soit 51 % en termes réels après ajustement pour l'inflation. La croissance est particulièrement marquée du côté de la production étrangère, dont le volume a augmenté de 323 % en dollars courants et de 233 % en termes réels, pour un taux de croissance annuel composé de 17 %⁸.

Cette progression a permis de consolider une capacité industrielle dont bénéficient les différents maillons de la chaîne. Le maintien d'un volume d'activité suffisamment élevé permet aux entreprises de maintenir des infrastructures stratégiques, d'investir dans leurs équipements, d'embaucher et de former leurs employés, d'innover et de développer une expertise qui bénéficie à l'ensemble de l'industrie⁹. Il incite aussi nos jeunes à privilégier le secteur audiovisuel comme choix de carrière, contribuant à la vitalité des institutions de formation et assurant une relève pour les travailleurs de l'industrie qui partent à la retraite. Chaque production contribue ainsi à maintenir les conditions qui permettent à la suivante de se réaliser au Québec.

Mais cet équilibre demeure fragile, comme le démontrent des données récentes. La production télévisuelle et cinématographique indépendante québécoise est en déclin depuis 2022-2023 en dollars courants, et son volume de production s'est érodé sur dix ans en dollars réels. De plus, la part québécoise de la valeur totale de la production cinématographique et télévisuelle canadienne – incluant la production internationale – est passée de 30 % en 2023-2024 à 26 % en 2024-2025, alors que celle de l'Ontario a augmenté de 33 % à 38 %. Quant au secteur québécois des effets visuels et

⁷ Institut de la Statistique du Québec, 2026. *Profil de l'industrie audiovisuelle, Édition 2026*.

⁸ Nordicity. 2026. *Analyse de la compétitivité du secteur audiovisuel au Québec*. Page 11.

⁹ Un constat reconnu à la page 10 du document de consultation du Chantier : « ...les activités des producteurs étrangers ont permis le déploiement d'infrastructures de qualité. Ces infrastructures modernes servent aussi pour les productions locales, offrant aux producteurs québécois des conditions de tournage à la fine pointe de la technologie. »

de l'animation, il a, depuis 2024, perdu 72 % de ses effectifs, après une décennie de forte croissance¹⁰.

Ces constats démontrent que la masse critique constituée au fil des années n'est jamais acquise. Les recommandations du BCTQ relatives au crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle québécoise, au crédit d'impôt pour services de production et au crédit d'impôt pour le doublage de films, qui visent le maintien de la vitalité de notre écosystème, sont présentées au chapitre 4 de ce mémoire.

1.2 Les retombées économiques dépassent largement le coût des mesures fiscales

Les prochaines sections de ce chapitre visent à répondre à la question suivante : *Quel est votre avis sur le coût des crédits d'impôt et leur répartition entre le soutien aux productions québécoises et l'attraction de tournages étrangers au Québec? La fiscalité est-elle le meilleur moyen pour soutenir la production audiovisuelle, ou d'autres outils seraient-ils plus appropriés?*

Le BCTQ est d'avis que les crédits d'impôt doivent être évalués à la lumière de leurs retombées économiques globales plutôt qu'en fonction de leur coût budgétaire immédiat. L'enjeu n'est pas uniquement de mesurer la dépense fiscale engagée par le gouvernement québécois, mais également d'évaluer les investissements et les retombées économiques – dont l'emploi – que les crédits d'impôt permettent de générer et de maintenir au Québec.

En 2023, avec un soutien de 670 M\$, l'industrie audiovisuelle a généré près de 2 350 M\$ de gain de PIB pour l'économie québécoise. Ces résultats illustrent que l'audiovisuel constitue un secteur économique d'envergure, dont les retombées dépassent largement les seules dépenses de production¹¹.

Chaque production génère en effet des dépenses qui se diffusent dans l'ensemble de l'économie québécoise. Les investissements réalisés profitent notamment aux travailleurs et travailleuses, aux fournisseurs locaux, aux entreprises technologiques, de même qu'aux entreprises de services connexes, dont les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du transport.

Au-delà de ces retombées directes et indirectes, les crédits d'impôt contribuent également à maintenir des emplois spécialisés et bien rémunérés, à stimuler l'exportation de services créatifs, à attirer des investissements privés étrangers et à favoriser le développement d'expertises technologiques.

Les travaux de Nordicity viennent renforcer cette démonstration en mesurant plus directement le gain économique associé aux mesures de soutien. Pour l'ensemble des activités de production

¹⁰ Nordicity. 2026. *Analyse de la compétitivité du secteur audiovisuel au Québec*. Chapitre 2 « Le contexte canadien ».

¹¹ Nordicity. 2026. *Analyse de la compétitivité du secteur audiovisuel au Québec*. Chapitre 4 « Analyse du rendement du capital public québécois investi ».

audiovisuelle analysées en 2024-2025, chaque dollar de soutien public génère 2,79 \$ de gain de PIB¹². Plus spécifiquement, le segment des services de production étrangère affiche un rendement de 3,20 \$ par dollar investi, avec un gain de PIB estimé à 440 M\$. Quant au segment de la production nationale, il affiche un rendement de 1,89 \$ par dollar investi et un gain de PIB estimé à 450 M\$¹³.

Ces résultats démontrent que la fiscalité constitue un moyen efficace de soutenir la production audiovisuelle. Pour le secteur de la production nationale, ce soutien doit être complété par les programmes d'aide sélective.

Ces constats sont également corroborés par l'analyse de Delorme Lajoie, qui souligne le poids économique majeur de la production étrangère et des services de production. En 2023, ceux-ci représentaient 1,63 G\$ de dépenses au Québec, soit 52,2 % des dépenses de production cinématographique et télévisuelle. Plus largement, les auteurs estiment que les entreprises étrangères sont à l'origine de 55 % des dépenses de production et de services de production et d'environ la moitié de l'ensemble des dépenses de l'industrie audiovisuelle québécoise. Leur analyse souligne également que les incitatifs fiscaux contribuent à attirer et à maintenir ces activités : une modification du crédit d'impôt pour services de production pourrait, selon leur simulation, entraîner une perte de valeur ajoutée estimée à 118 M\$ au Québec¹⁴.

Les retombées économiques significatives des investissements dans l'industrie audiovisuelle ont motivé plusieurs États – dont la France, le Royaume-Uni, l'Irlande et l'Australie – à mettre en œuvre des stratégies intégrées visant à favoriser le développement pérenne de cette filière sur leur territoire. Ces stratégies sont présentées au chapitre 3 de l'étude de Nordicity.

1.3 Les productions internationales sont un levier structurant et constituent une clientèle récurrente

Les grands studios internationaux aspirent à développer des relations d'affaires durables avec les juridictions offrant un environnement stable, prévisible et compétitif. Lorsqu'ils choisissent le Québec, ils tendent à y revenir régulièrement, développant des partenariats avec les entreprises locales et contribuant à la consolidation de l'écosystème.

Les données colligées par le BCTQ démontrent l'existence d'une telle récurrence. L'analyse des tournages réalisés au cours des douze dernières années permet de constater que plusieurs

¹² Nordicity. 2026. *Analyse de la compétitivité du secteur audiovisuel au Québec*. Chapitre 4 « Analyse du rendement du capital public québécois investi ».

¹³ Le rendement observé au Québec pour les services de production et pour l'animation et les effets visuels se compare favorablement à celui de plusieurs juridictions concurrentes. Voir les pages 50 et 51 du rapport de Nordicity.

¹⁴ Delorme Lajoie. 2025. *Analyse des retombées socioéconomiques de l'industrie de l'audiovisuel au Québec*. Page 25

producteurs ont eu recours au crédit d'impôt pour services de production au cours de plusieurs années et pour plusieurs projets.

PRODUCTEUR (A-Z)	NB. D'ANNÉES DE RÉCURRENCE	NB. DE PROJETS DE PRISES DE VUES RÉELLES
Amazon	7 années distinctes	6
CBS Television Studios	12 années distinctes	15
Disney	6 années distinctes	5
Lionsgate	8 années distinctes	10
Netflix	6 années distinctes	8
Paramount	4 années distinctes	3
Universal Pictures	7 années distinctes	9
Autres producteurs récurrents	A24, Centropolis, Hallmark, FilmNation, Warner Brothers, etc.	

Source : BCTQ, 2026.

À la lumière de ces données, le Québec a tout avantage à maintenir des relations d'affaires durables avec les principaux acteurs de la production internationale, qui ont, au cours de la dernière décennie, largement contribué à la stabilité économique de l'industrie audiovisuelle québécoise.

CHAPITRE 2

Le Québec perd de sa compétitivité sur la scène canadienne et internationale.

Ce chapitre vise à répondre à la question suivante : *Quel est votre avis sur la compétitivité des crédits d'impôt par rapport aux autres juridictions ?*

Le régime d'aide fiscale à la production audiovisuelle constitue toujours un levier stratégique d'importance primordiale pour notre industrie. Or, au cours des dernières années, la concurrence internationale s'est fortement intensifiée. Plusieurs juridictions ont augmenté leurs taux de soutien, simplifié leurs mécanismes administratifs ou adopté une approche davantage axée sur le renforcement à long terme de l'ensemble de leur écosystème audiovisuel. Dans ce contexte, le Québec fait désormais face à une concurrence beaucoup plus vive, tant au Canada qu'à l'international. Cette évolution se traduit par une diminution relative de son attractivité et par une perte graduelle de parts de marché dans plusieurs segments stratégiques de l'industrie.

2.1 Une part importante de la production québécoise se déplace ailleurs au Canada

En réponse aux transformations profondes du marché audiovisuel, les producteurs indépendants québécois ont adapté leurs modèles d'affaires. Notamment, plusieurs sociétés produisent des séries et des longs métrages de langue anglaise, soit en coproduction avec des partenaires canadiens et internationaux, soit directement par l'entremise de filiales établies à Toronto.

Des données compilées par le Quebec English-Language Production Council (QEPC) démontrent concrètement l'ampleur de cette tendance. Un sondage réalisé auprès de membres du QEPC recense, pour la seule année 2021-2022, 187,1 M\$ de productions réalisées hors Québec. Parmi les productions recensées figurent notamment *Porter* (Sphère Media, 39,5 M\$), et *Little Bird* (Rezolution Pictures, 20 M\$), toutes deux produites au Manitoba, ainsi que *Reginald the Vampire* (Cineflix/Thunderbird, 28 M\$), produite en Colombie-Britannique¹⁵. Le sondage recense également plusieurs productions de sociétés québécoises réalisées en tout ou en partie à l'extérieur du Québec. Ces données illustrent que le phénomène ne se limite pas à la délocalisation de quelques projets isolés : des producteurs établis au Québec réalisent une part significative de leurs activités de production dans d'autres provinces canadiennes, afin de bénéficier de crédits d'impôt plus élevés, notamment grâce à des bonifications régionales. Ces activités de production pourraient être rapatriées au Québec.

Cette tendance s'inscrit dans un contexte plus large de recul de la production anglophone au Québec. Selon le *Canadian Audiovisual Regional Production Report 1996-97 to 2023-24*, la production de contenu canadien de langue anglaise au sein de la communauté anglophone minoritaire du Québec s'élevait à 143 M\$ en 2023-2024, en baisse de 38 % par rapport à 2019-2020, alors que la production canadienne de langue anglaise dans son ensemble est passée de 2,13 G\$ à

¹⁵ QEPC. 2022.

2,63 G\$ au cours de la même période. La part du Québec dans cette production est ainsi demeurée limitée à 5 % depuis 2020-2021¹⁶.

2.2 La concurrence pour la production internationale s'intensifie

Les principaux pôles de la production internationale ont aussi renforcé ou adapté leurs mesures de soutien afin de préserver leur capacité d'attraction.

Au Canada, l'Ontario et la Colombie-Britannique ont maintenu des régimes compétitifs tout en favorisant les investissements dans leurs infrastructures de production. À l'international, la tendance est similaire. Le Royaume-Uni, l'Irlande et l'Australie ont notamment bonifié leurs mesures fiscales et leurs investissements dans les infrastructures afin de renforcer l'attractivité de leurs territoires. Le Royaume-Uni a notamment continué à développer des mesures ciblées pour l'animation, les effets visuels et les productions à forte intensité technologique. L'Irlande a notamment instauré des mesures fiscales pour attirer les productions non scénarisées, un segment de marché en pleine croissance¹⁷. Ces différentes approches et leurs effets sur la compétitivité des territoires sont examinés plus en détail à la section 2.2 ci-dessous.

Enfin, depuis quelques mois, aux États-Unis, les travaux législatifs visant l'instauration d'un nouvel incitatif fiscal fédéral pour l'industrie audiovisuelle s'intensifient. Celui-ci pourrait atteindre 20 %, avec des bonifications pouvant porter le soutien à 30 % pour certaines productions¹⁸.

L'exemple de la France

Les chantiers de réflexion en cours sur l'avenir de l'industrie audiovisuelle française démontrent clairement que les acteurs du milieu et les décideurs publics ont conclu que l'exception culturelle et l'attraction d'investissements étrangers ne s'inscrivent pas nécessairement dans une logique d'opposition.

Comme l'a déclaré le président de la République, Emmanuel Macron :

« Vous le savez, depuis 2017, j'ai fait du renforcement de l'attractivité de notre pays l'une des priorités de mon action. Dans ce contexte, je me félicite que les dispositions fiscales favorisant la réalisation d'œuvres cinématographiques en France soient prorogées jusqu'en 2028. Les studios de cinéma français continueront ainsi d'accueillir dans des conditions favorables les cinéastes du monde

¹⁶ QEPC. 2026. *Canadian Official Language Minority Audio-Visual Production Report 1996-97 to 2023-24*.

¹⁷ Nordicity. 2026. *Analyse de la compétitivité du secteur audiovisuel au Québec*. Chapitre 3 « Compétitivité du secteur audiovisuel québécois ».

¹⁸ <https://variety.com/2026/film/news/congress-draft-federal-film-incentive-trump-1236855119/>

entier, contribuant au dynamisme de la filière en France et au rayonnement de votre savoir-faire exceptionnel à l'étranger. Vous pouvez compter sur la poursuite de mon engagement.¹⁹ »

Depuis une décennie, la France a adopté une approche résolument proactive afin de préserver l'attractivité de son crédit d'impôt international (C2I) : elle l'a renforcé à plusieurs reprises en augmentant les taux et les plafonds, en assouplissant les critères d'admissibilité et en introduisant des mesures ciblées pour les productions à forts effets visuels. Cette année, le gouvernement français a, malgré un contexte budgétaire exigeant, rejeté une proposition visant à réduire le C2I après une forte mobilisation de l'industrie, reconnaissant qu'une telle diminution compromettrait la compétitivité du territoire et entraînerait des pertes économiques supérieures aux économies budgétaires recherchées.

Les données mises de l'avant par les organisations professionnelles françaises démontrent qu'un euro de crédit d'impôt génère 2,08 € de recettes fiscales et sociales. Entre 2016 et 2023, le C2I a contribué à générer plus de 10 milliards d'euros d'investissements sur le territoire français, dont 1,8 milliard d'euros pour la seule année 2023. Les parties prenantes du secteur de l'audiovisuel français estimaient qu'une réduction du taux pourrait entraîner une diminution de moitié de ces retombées, annulant largement les économies budgétaires escomptées²⁰.

Les mesures finalement adoptées vont donc dans le sens inverse, avec la prolongation du C2I jusqu'en 2028, la sécurisation de la couverture des productions s'échelonnant sur plusieurs années, le doublement du plafond applicable à l'animation et l'élargissement de l'assiette aux cachets d'acteurs non européens afin d'attirer davantage de productions internationales.

Cette volonté d'adapter continuellement les crédits d'impôt aux réalités du marché, tout en s'appuyant sur des données économiques probantes, démontre que la compétitivité se construit par des ajustements réguliers au régime fiscal.

2.3 Le Québec risque de perdre des parts de marché

Les investissements mondiaux en contenu audiovisuel demeurent considérables, malgré le ralentissement observé depuis la période de forte croissance alimentée par l'essor des plateformes de diffusion en continu. Selon Nordicity, les dépenses mondiales en production sont passées de 243 milliards de dollars américains en 2022 à environ 251 milliards en 2025, et devraient atteindre environ 255 milliards en 2026²¹. Bien que la croissance soit désormais plus modeste et que les dépenses réelles soient demeurées largement stables une fois l'inflation prise en compte, les

¹⁹ Extrait d'une lettre du président de la République, Emmanuel Macron, adressée à la Fédération des industries du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia.

²⁰ <https://www.ficam.fr/2025/10/23/communiqu%C3%A9-blic-bloc-larp-credit-dimpot-cinema/>. L'évaluation de l'effet multiplicateur s'appuie généralement sur les études d'impact macroéconomiques commandées régulièrement par le CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) au cabinet d'audit Ernst & Young.

²¹ Nordicity. 2026. *Analyse de la compétitivité du secteur audiovisuel au Québec*. Page 6.

productions internationales continuent de représenter un marché considérable pour les juridictions offrant un environnement compétitif.

Au cours de la dernière décennie, le Québec a su tirer son épingle du jeu dans ce marché. Entre 2015-2016 et 2024-2025, la production internationale y a connu une croissance importante. La part du Québec dans la valeur totale de la production cinématographique et télévisuelle canadienne est passée de 21 % en 2015-2016 à 30 % en 2023-2024, dépassant pour la première fois la Colombie-Britannique. Or, les données les plus récentes montrent déjà un recul important : la part québécoise est redescendue à environ 26 % en 2024-2025, alors que l'Ontario représente désormais 38 % du marché. Cette baisse de la part québécoise constitue un premier signal d'alarme²².

Afin de freiner ce recul, le Québec doit agir et bonifier son offre globale : augmenter sa capacité d'accueil et de promotion, favoriser l'investissement dans les infrastructures et les équipements spécialisés, et soutenir la main-d'œuvre en attirant la relève et en accélérant la formation professionnelle des travailleurs. Il doit aussi maintenir la compétitivité de son régime d'aide fiscale.

Infrastructures

Dans les juridictions concurrentes, la tendance est à l'accroissement des investissements en infrastructures. Au Canada, l'Ontario a doublé sa capacité de studios en dix ans, atteignant 3,7 millions de pieds carrés, tandis que de nouveaux investissements majeurs sont en cours. La Colombie-Britannique a elle aussi entrepris d'importantes expansions. En 2022, le plus grand plateau de production virtuelle au monde a ouvert à Burnaby, tandis que l'expansion de certains studios ajoutera près de 400 000 pieds carrés à la capacité actuelle de 2,3 millions de pieds carrés, d'ici 2027.

Cette dynamique est loin de se limiter au Canada. Au Royaume-Uni, l'expansion de Shepperton Studios et le nouveau studio de Marlow, récemment approuvé, représentent à eux seuls des investissements de plus d'un milliard de livres sterling. Le gouvernement britannique maintient par ailleurs un soutien direct aux infrastructures, notamment par un allègement de 40 % de la taxe foncière commerciale applicable aux studios admissibles jusqu'en 2034. L'Irlande et l'Australie suivent une trajectoire similaire.

Ces investissements témoignent d'une tendance internationale claire : les juridictions concurrentes considèrent désormais la capacité et la modernisation des infrastructures comme un levier stratégique de compétitivité. À l'inverse, avec une surface totale estimée à seulement 500 000 pieds carrés et peu d'investissements majeurs au cours des dix dernières années, le Québec accuse un

²² Nordicity. 2026. *Analyse de la compétitivité du secteur audiovisuel au Québec*. Chapitre 2 « Le contexte canadien ».

retard important, qui limite sa capacité à se positionner comme une destination de premier plan pour les productions internationales comme pour les productions québécoises²³.

Main-d'œuvre

Derrière une relative stabilité de l'emploi total depuis 2018-2019 (-1,2 %) se cache une profonde recomposition de la main-d'œuvre. Alors que les emplois associés aux productions étrangères ont augmenté de 36,4 % au cours de cette période, ceux liés aux productions cinématographiques et télévisuelles québécoises ont diminué de 27,9 %. La part des emplois soutenus par les productions étrangères est ainsi passée de 43 % à 59 %. Cette mutation met en lumière l'importance croissante des productions étrangères pour l'économie québécoise et la nécessité de préserver la compétitivité du Québec afin de continuer à les attirer.

Cette évolution se reflète également dans le volume de travail disponible. Les données des principaux syndicats montrent une contraction marquée du nombre de jours travaillés.

Chez les membres d'ACTRA, après un rebond à 20 963 jours travaillés en 2024, soit presque le niveau de 2021, le nombre de jours travaillés a chuté à 8 717 en 2025, sous le creux de 2023 (9 045 jours). Contrairement à la baisse observée en 2023, attribuable principalement au choc temporaire des grèves, la chute de 2025 survient après un certain rétablissement de l'activité et pourrait témoigner d'une contraction plus structurelle. Du côté de la Guilde canadienne des réalisateurs (GCR), le nombre de jours travaillés est également passé de 60 826 en 2024 à 45 993 en 2025, une baisse de 24 %. Chez AQTIS 514 IATSE, qui n'a pas fourni de données sur les jours travaillés, le nombre de membres a néanmoins diminué de 9,4 % entre 2024 et 2025, et de 25,8 % depuis le sommet de 2021. Ces données témoignent ainsi d'une contraction marquée de l'activité, qui s'accompagne également d'une diminution du bassin de main-d'œuvre disponible dans le secteur.

La production internationale joue par ailleurs un rôle important dans le développement et le maintien des compétences au Québec. Au cours des cinq dernières années, elle a contribué à plus de 5,4 M\$ en investissements en formation, sur un total de 6,25 M\$ recueillis. L'attraction de ces productions contribue donc non seulement à soutenir l'emploi, mais aussi à maintenir les initiatives de formation et de développement des compétences dans l'écosystème québécois – notamment par l'intermédiaire des programmes de l'Institut national de l'image et du son²⁴.

²³ Nordicity. 2026. *Analyse de la compétitivité du secteur audiovisuel au Québec*. Chapitre 3, section 3.3. « Infrastructures ».

²⁴ Nordicity. 2026. *Analyse de la compétitivité du secteur audiovisuel au Québec* Chapitre 3, section 3.2. « Main-d'œuvre ».

Les facteurs de compétitivité ont évolué

Si le niveau des crédits d'impôt demeure un élément déterminant dans les décisions d'investissement, il ne constitue plus le seul facteur de compétitivité.

Les producteurs internationaux évaluent désormais les juridictions selon un ensemble beaucoup plus large de critères qui influencent directement la gestion des risques, les coûts de production et la capacité de livrer les projets dans les délais prévus.

L'étude *Best Practices in Screen Sector Development* d'Olsberg SPI et de l'AFCI²⁵ souligne que les juridictions les plus performantes développent des écosystèmes complets dans une optique à long terme en mettant en œuvre une stratégie globale combinant le soutien fiscal, la stabilité réglementaire, le développement des talents et des infrastructures ainsi que l'accélération de l'innovation.

La stabilité des programmes

Les producteurs internationaux privilégient les juridictions où les programmes demeurent stables dans le temps. Des modifications fréquentes ou imprévisibles augmentent le risque financier associé aux investissements et réduisent l'attractivité d'un territoire.

À l'inverse, les juridictions qui annoncent clairement leurs orientations à long terme créent un climat de confiance favorable aux investissements.

La prévisibilité

La prévisibilité concerne autant les règles d'admissibilité et les délais de traitement que l'interprétation administrative des programmes.

Les producteurs internationaux recherchent des programmes dont les critères sont simples, cohérents et appliqués de manière uniforme, afin de limiter les risques au moment du montage financier.

La rapidité des processus

Les délais de traitement des demandes sont devenus un facteur concurrentiel important.

Dans une industrie où les décisions d'investissement sont souvent prises rapidement, des délais administratifs plus courts permettent aux juridictions de répondre efficacement aux calendriers de production.

La disponibilité de talents

L'accès à un bassin reconnu de talents dans plusieurs disciplines – notamment les interprètes, les techniciens, les spécialistes des effets visuels, de l'animation et des technologies numériques – demeure un avantage concurrentiel essentiel.

²⁵ Olsberg SPI. 2024. *Best Practices in Screen Sector Development*.

Les politiques publiques doivent ainsi soutenir l'attraction des productions et le maintien d'un volume d'activité suffisant pour retenir ces travailleurs hautement qualifiés, de même que le développement de la formation académique et professionnelle.

Les infrastructures

Les producteurs internationaux recherchent des juridictions offrant des infrastructures modernes et disponibles : studios de tournage, plateaux virtuels, installations de postproduction, équipements spécialisés et réseaux numériques performants.

L'écoresponsabilité

L'écoresponsabilité s'impose également comme un levier de différenciation pour les juridictions qui souhaitent se démarquer dans un environnement mondial de plus en plus concurrentiel. L'étude place la durabilité parmi les sept piliers des meilleures pratiques en matière de développement du secteur audiovisuel. Elle souligne notamment que les juridictions les plus avancées intègrent des pratiques et des technologies durables à leur écosystème de production et utilisent leurs mécanismes d'aide existants, notamment les crédits d'impôt et les incitatifs financiers, pour encourager leur adoption.

L'innovation

Enfin, l'innovation constitue désormais un facteur central de compétitivité.

L'intégration de l'intelligence artificielle, de la production virtuelle, des nouvelles technologies de rendu, des outils collaboratifs et des nouveaux modèles de création transforme rapidement l'industrie audiovisuelle.

Les politiques fiscales doivent accompagner cette évolution afin de permettre aux entreprises d'investir dans l'innovation, d'accroître leur productivité et de maintenir leur positionnement international.

CHAPITRE 3

Optimiser et non transformer le régime d'aide fiscale

Ce chapitre vise à répondre à la question suivante : *Les aides fiscales au secteur de l'audiovisuel pourraient-elles être simplifiées ? Si oui, de quelle façon ?*

Les crédits d'impôt constituent, depuis trente ans, un pilier de la politique audiovisuelle québécoise. Ils ont contribué à l'émergence d'une industrie reconnue à l'échelle internationale, à la croissance d'entreprises de calibre mondial et au développement d'un bassin de main-d'œuvre hautement qualifiée. Si le contexte économique et technologique a profondément évolué, les défis auxquels fait face le secteur au Québec ne découlent pas de la structure du régime d'aide fiscale, mais des transformations rapides des marchés mondiaux, de la réorganisation des chaînes de valeur et de l'évolution des modèles de financement.

Dans ce contexte, une réforme du régime d'aide fiscale devrait poursuivre un objectif d'optimisation plutôt que de transformation. Les modifications envisagées devraient viser à concilier le renforcement du soutien à notre production nationale, la préservation des capacités industrielles développées au cours des dernières décennies et l'amélioration de la compétitivité du Québec.

3.1 Une fusion des crédits d'impôt ne constituerait pas une véritable simplification

Parmi les pistes évoquées par certains intervenants du secteur audiovisuel figure la possibilité de fusionner en une seule mesure le crédit d'impôt pour la production québécoise et le crédit d'impôt pour services de production.

À première vue, cette approche peut sembler séduisante. Elle laisse croire qu'un régime unique serait plus simple à administrer, plus lisible pour les entreprises et plus efficient pour l'État. Toutefois, une analyse des objectifs poursuivis par chacun de ces crédits, ainsi que des pratiques observées dans les principales juridictions concurrentes, démontre qu'une telle fusion ne constituerait pas une véritable simplification. Bien au contraire, elle risquerait d'effacer la distinction fondamentale entre deux politiques publiques qui poursuivent des finalités différentes²⁶.

Deux mesures fiscales, deux objectifs de politique publique complémentaires

Le crédit d'impôt pour la production québécoise poursuit un objectif principalement culturel. Il vise à soutenir la création de propriété intellectuelle québécoise, le développement de nos entreprises et la production d'œuvres incarnant notre culture, nos identités et nos réalités.

À l'inverse, le crédit d'impôt pour services de production répond avant tout à un objectif de développement économique. Il constitue un outil d'attraction des investissements internationaux, favorise le développement des infrastructures québécoises et contribue au maintien d'une masse critique d'emplois spécialisés dans les secteurs du tournage, de la postproduction, des effets

²⁶ Nordicity. 2026. *Analyse de la compétitivité du secteur audiovisuel au Québec*. Chapitre 3, section 3.5 « Discussions complémentaires - fusion des crédits d'impôt ».

visuels, de l'animation et des nombreux services spécialisés qui composent la chaîne de valeur audiovisuelle.

Ces deux mesures répondent donc à des logiques distinctes, mais complémentaires. Cette complémentarité constitue l'un des principaux atouts du régime d'aide fiscale du Québec et mérite d'être préservée plutôt que remise en question.

Les juridictions concurrentes maintiennent des instruments distincts

L'analyse comparative réalisée par Nordicity démontre que les principales juridictions concurrentes du Québec ne misent pas sur un crédit d'impôt unique, mais sur un ensemble cohérent de mesures poursuivant des objectifs distincts²⁷. Elles cherchent plutôt à rendre ces mesures plus efficaces, plus prévisibles et mieux adaptées aux besoins des différentes clientèles. Le Québec ferait donc figure d'exception s'il choisissait de regrouper deux mesures dont les objectifs, les bénéficiaires et les retombées économiques diffèrent substantiellement.

Une fusion risquerait de réduire la capacité d'adaptation des politiques publiques

Le maintien de deux mesures fiscales distinctes procure une flexibilité importante au gouvernement. L'évolution des marchés internationaux exige que les mesures fiscales puissent être ajustées rapidement pour répondre aux changements observés. Disposer de deux instruments permet d'intervenir de façon ciblée lorsque certaines activités deviennent plus vulnérables ou lorsqu'un enjeu stratégique nécessite une intervention particulière.

3.2 L'instauration d'un plafond réduirait la prévisibilité du régime fiscal - un facteur déterminant de compétitivité

Dans un contexte de contrôle des dépenses publiques, l'instauration d'un plafond annuel ou par projet applicable aux crédits d'impôt peut apparaître, à première vue, comme un moyen simple de limiter l'exposition financière de l'État. Cette approche est d'ailleurs évoquée de façon récurrente dans plusieurs juridictions confrontées à une croissance rapide des dépenses fiscales.

Toutefois, dans le cas de l'industrie audiovisuelle, les expériences observées ailleurs démontrent que les plafonds produisent rarement les effets recherchés. S'ils permettent effectivement de limiter la dépense fiscale à court terme, ils entraînent généralement une diminution disproportionnée des investissements privés, de l'activité économique, de l'emploi et, ultimement, des revenus fiscaux. Les économies réalisées deviennent alors largement inférieures aux pertes économiques qu'elles provoquent, de sorte que plusieurs territoires doivent subséquemment réagir en augmentant ces plafonds ou en les abolissant, afin de rétablir leur attractivité²⁸.

²⁷ Nordicity. 2026. *Analyse de la compétitivité du secteur audiovisuel au Québec*. Chapitre 3, section 3.5 « Discussions complémentaires - fusion des crédits d'impôt ».

²⁸ Nordicity. 2026. *Analyse de la compétitivité du secteur audiovisuel au Québec*. Pages 46-47.

Ces constats sont partagés dans le rapport du GTAAQ, qui recommande de mettre en place un modèle de financement évolutif, capable de s'adapter aux transformations technologiques et aux changements des modes de consommation, plutôt que d'imposer un plafonnement du crédit d'impôt pour services de production susceptible de freiner le développement du secteur²⁹.

Un marché mondial où les investissements sont hautement mobiles

Contrairement à plusieurs autres secteurs économiques, les productions cinématographiques et télévisuelles disposent d'une très grande flexibilité quant au choix de leur territoire de tournage. À l'exception de certaines œuvres dont le scénario impose un lieu particulier, une part importante des productions internationales peut être réalisée dans plusieurs juridictions offrant des conditions comparables.

Dans ce contexte, les producteurs recherchent avant tout la certitude. Un régime dont les paramètres sont connus, stables et prévisibles constitue un avantage concurrentiel majeur. À l'inverse, toute mesure susceptible de créer une incertitude quant à l'admissibilité d'un projet ou à la disponibilité des crédits d'impôt peut rapidement conduire les producteurs à privilégier une autre juridiction.

Un plafond introduit précisément cette forme d'incertitude. Une fois le seuil atteint, aucune garantie ne permet aux producteurs de savoir si leur projet pourra bénéficier du soutien prévu, ni dans quels délais. Cette absence de prévisibilité est incompatible avec les exigences de planification des grandes productions internationales.

Le cas de la Californie : un plafond élevé qui n'a pas empêché la fuite des investissements

L'expérience de la Californie illustre qu'un plafond budgétaire, même substantiel, peut affaiblir l'attractivité d'une juridiction lorsqu'il introduit de l'incertitude dans les décisions d'investissement.

En 2009, l'État a mis en place un programme de crédits d'impôt assorti d'un plafond annuel de 100 M\$ US. Si cette mesure visait à soutenir l'industrie tout en maîtrisant les finances publiques, elle s'est rapidement avérée insuffisante dans un contexte où plusieurs États américains et plusieurs pays renforçaient leurs propres incitatifs fiscaux, souvent sans imposer de plafond annuel.

Devant cette concurrence accrue, la Californie a augmenté son plafond à 330 M\$ US en 2014. Malgré cet ajustement, l'État a toutefois continué de perdre une part importante des productions susceptibles d'y être tournées.

Les évaluations réalisées par la California Film Commission montrent qu'entre 2015 et 2020, près de 67 % des productions ayant présenté une demande au programme n'ont finalement pas tourné en Californie. Sur 312 projets ayant déposé une demande, 157 ont été réalisés dans d'autres juridictions, représentant des budgets de production totalisant 3,89 G\$ US. Ces projets ont été

²⁹ GTAAQ. 2025. Rapport *Souffler les braises*. Mesure 29, p. 96-97.

réalisés dans d'autres États américains ou dans des pays offrant des régimes fiscaux jugés plus compétitifs et, surtout, plus prévisibles³⁰.

Cette situation illustre l'un des effets pervers des plafonds budgétaires : lorsque les crédits disponibles sont limités, l'accès au programme devient en partie tributaire du moment où une demande est déposée et de la disponibilité des fonds. Les producteurs se retrouvent ainsi confrontés à une forme de « loterie » qui complique considérablement la planification des projets. Or, dans une industrie où les calendriers de production sont extrêmement serrés et où les investissements peuvent être redirigés rapidement, cette incertitude constitue un désavantage concurrentiel majeur.

Consciente des limites de cette approche, la Californie a adopté en 2025 une réforme majeure portant le plafond annuel du programme à 750 M\$ US, reconnaissant implicitement que le niveau antérieur ne permettait plus de préserver sa compétitivité face aux autres territoires. Malgré le relèvement du plafond, des acteurs clés de l'industrie audiovisuelle californienne continuent de demander son abolition. De plus, les données disponibles ne démontrent pas, à ce jour, une progression significative du nombre de productions attirées par le territoire³¹.

L'expérience californienne démontre qu'un plafond, même élevé, ne constitue pas nécessairement un mécanisme efficace de contrôle des dépenses publiques. Lorsqu'il réduit la prévisibilité du régime fiscal ou limite l'accès aux mesures de soutien, il peut entraîner des pertes d'investissements beaucoup plus importantes que les économies budgétaires espérées. Pour une juridiction comme le Québec, dont la compétitivité repose largement sur la confiance des investisseurs internationaux, cette expérience constitue un signal de prudence particulièrement pertinent.

3.3 Une réduction du taux du crédit d'impôt pour services de production aurait des conséquences dévastatrices dans le contexte international actuel

Comme nous l'avons énoncé précédemment, les productions internationales ont permis au Québec de développer, au fil des décennies, un écosystème reconnu à l'échelle mondiale, composé d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, de studios modernes, d'entreprises techniques de pointe et d'un vaste réseau de fournisseurs spécialisés. Cet écosystème intégré et équilibré constitue l'un des principaux avantages concurrentiels du Québec.

Cette capacité industrielle dépend toutefois d'un volume d'activité suffisant. Lorsque ce volume diminue, les conséquences dépassent largement la perte des dépenses directes. Les travailleurs spécialisés quittent le secteur ou sont recrutés par des juridictions concurrentes, les investissements sont reportés, les studios et les fournisseurs voient leur activité diminuer et la

³⁰ California Film Commission. 2020. Progress Report.

³¹ Film L.A. 2026. 2026 Q2 Location Film Production Report.

capacité de production s'érode progressivement. Une fois ces actifs perdus, ils sont longs et coûteux à reconstruire.

Préserver la compétitivité du crédit d'impôt pour services de production ne sert donc pas seulement à attirer des productions internationales. Cela sert à maintenir une infrastructure stratégique, difficilement remplaçable, qui soutient la compétitivité, l'innovation et la pérennité de l'ensemble de notre écosystème.

Cette vision est d'ailleurs cohérente avec le rapport du GTAAQ, qui recommandait de maintenir le taux de base du crédit d'impôt afin de préserver les capacités de production et la compétitivité du Québec³².

3.4 Une occasion à saisir pour renforcer le financement de notre production nationale

Le BCTQ appuie résolument la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de l'audiovisuel, notamment les mesures visant à bonifier le soutien financier à la production nationale – que ce soit par l'entremise du régime d'aide fiscale, de la majoration du budget des programmes d'aide sélective de la SODEC, de la création de nouveaux programmes administrés par la SODEC, ou enfin, de l'instauration de nouveaux mécanismes de soutien.

La Stratégie identifie de nombreuses mesures à cet effet, incluant :

- Mesures fiscales :
 - La modernisation des critères d'admissibilité du crédit d'impôt remboursable à la production québécoise en ce qui a trait aux formats, à la durée et au nombre d'épisodes – une mesure déjà annoncée dans le Budget 2026-2027³³.
- Aides sélectives :
 - L'introduction d'un nouveau programme d'aide aux séries télévisuelles visant à bonifier les budgets de production des contenus à fort potentiel de rayonnement³⁴

Le BCTQ appuie la proposition selon laquelle cette mesure soit établie sur la base d'un budget horaire minimal de production et d'un seuil minimal de licence (un modèle inspiré des règles du Fonds des médias du Canada) – comme l'avait recommandé le rapport du GTAAQ (mesure 24). À défaut de la mise en place de telles règles, une hausse du soutien fiscal à de telles productions risquerait d'être partiellement absorbée par une réduction de la contribution des autres partenaires financiers. Les sociétés de production ne bénéficieraient alors que partiellement du soutien financier accru.

³² GTAAQ. 2025. Rapport *Souffler les braises*. Mesure 33, Action 2, p.106-107.

³³ Ministère des Finances du Québec. 2026. Plan budgétaire 2026-2027. Page B-50, section 3.1.2.

³⁴ Ministère de la Culture et des Communications du Québec. 2026. *Stratégie québécoise de l'audiovisuel 2026-2031*. Page 59.

- L'intégration de nouveaux genres admissibles (comme la télé réalité et les formats numériques) dans le programme d'aide au développement aux entreprises de production indépendantes³⁵
- L'introduction de mesures pour stimuler la production en région³⁶
- Le soutien au programme d'aide à l'expérimentation afin de favoriser le développement de nouvelles formes narratives³⁷
- Nouveaux mécanismes de soutien financier :
 - La mise en place d'un nouveau programme de financement intérimaire du crédit d'impôt remboursable à la production québécoise doté d'une enveloppe de 100 M\$.³⁸

Les modifications potentielles au crédit d'impôt pour la production québécoise doivent s'articuler de manière cohérente avec les mesures précitées.

À long terme, la résilience de l'industrie repose sur un financement diversifié, où les investissements publics continuent de jouer un rôle essentiel, mais demeurent complémentaires de contributions significatives des diffuseurs, des distributeurs et des autres partenaires privés.

3.5 Maintenir la vitalité du secteur québécois du doublage

Le BCTQ reconnaît l'apport important du secteur du doublage à la vitalité de l'industrie audiovisuelle québécoise et appuie les recommandations formulées par l'Association nationale des doubleurs professionnels du Québec dans son mémoire, relatives au crédit d'impôt pour le doublage de films.

³⁵ Ministère de la Culture et des Communications du Québec. 2026. *Stratégie québécoise de l'audiovisuel 2026-2031*. Pages 58-59.

³⁶ Ministère de la Culture et des Communications du Québec. 2026. *Stratégie québécoise de l'audiovisuel 2026-2031*. Page 22.

³⁷ Ministère de la Culture et des Communications du Québec. 2026. *Stratégie québécoise de l'audiovisuel 2026-2031*. Page 58.

³⁸ Ministère de la Culture et des Communications du Québec. 2026. *Stratégie québécoise de l'audiovisuel 2026-2031*. Page 61.

CHAPITRE 4

Les recommandations du BCTQ

Ce chapitre vise à répondre aux questions suivantes : *Comment les crédits d'impôt pourraient-ils répondre davantage aux enjeux auxquels fait face le secteur audiovisuel au Québec? Au besoin, quelle modification serait prioritaire?*

Les analyses présentées dans ce mémoire démontrent que le présent Chantier devrait viser à consolider les forces du modèle québécois, à préserver son attractivité dans un contexte de concurrence internationale accrue et à favoriser le développement durable de l'ensemble de l'écosystème audiovisuel. Les recommandations qui suivent s'inscrivent dans cette perspective et sont présentées selon trois axes stratégiques. Elles privilégient une approche équilibrée, misant à la fois sur la stabilité des mesures fiscales, le renforcement de la production nationale et le maintien de la compétitivité du Québec sur le marché canadien et à l'international.

TYPE DE SOUTIEN CONCERNÉ	CRÉDIT D'IMPÔT CONCERNÉ	RECOMMANDATIONS (EN ORDRE DE PRIORITÉ, PAR AXE)
AXE 1 : Maintenir les acquis et renforcer la position du Québec à l'échelle nationale et internationale		
Aides sélectives		1. Augmenter les aides sélectives destinées à la production nationale locale , tel que prévu dans la Stratégie québécoise de l'audiovisuel.
Mesures fiscales	CIPC, CSPC et CID*	2. Maintenir trois crédits d'impôt distincts , afin de valoriser leurs finalités différentes mais complémentaires, et de préserver des mesures adaptées aux réalités différentes des secteurs de la production nationale, de la production de services et du doublage.
Mesures fiscales	CIPC, CSPC et CID	3. Maintenir un régime de crédits d'impôt sans plafond annuel ni plafond par projet , afin de préserver la prévisibilité pour les producteurs, d'assurer la compétitivité du Québec et d'éviter les effets de fuite des investissements.
Mesures fiscales	CSPC	4. Maintenir le taux de base du crédit d'impôt pour services de production cinématographique , conformément à la recommandation formulée par le GTAAQ, afin de préserver l'attractivité du Québec dans un marché hautement compétitif. ³⁹

³⁹ GTAAQ. 2025. Rapport *Souffler les braises*. Mesure 33 (Pages 106-107).

Mesures fiscales et aides sélectives	CIPC, CSPC et CID ⁴⁰	5. Rendre admissibles aux crédits d'impôt les productions non scénarisées, c'est-à-dire les émissions de compétition, de télé réalité et les « talk-shows ». La popularité de ce genre ouvrirait de nouvelles occasions d'affaires pour l'industrie audiovisuelle du Québec, où les productions non scriptées sont déjà bien établies ⁴¹ . Cela permettrait aussi de consolider l'emploi local (entre autres les artisans, techniciens et fournisseurs) et d'optimiser l'utilisation de nos infrastructures.
Mesures fiscales	CIPC et CSPC	6. Instaurer une bonification pour les tournages en prise de vue réelle au taux de base du CIPC (8 % additionnels) et du CSPC (5 % additionnels) pour les productions tournées en région, afin d'encourager les tournages à l'extérieur du Grand Montréal, de mettre davantage en valeur le territoire québécois, de contribuer à dynamiser l'économie des régions, de créer de l'emploi et de générer de nouvelles opportunités d'affaires pour le secteur de l'audiovisuel ⁴⁵ .
Mesures fiscales	CSPC	7. Bonifier le taux du crédit d'impôt pour services de production cinématographique lorsque celui-ci est réclamé par une société de production québécoise admissible, conformément à la recommandation formulée par le GTAAQ. ⁴²
Mesures fiscales	CSPC	8. Bonifier le taux du crédit d'impôt pour services de production cinématographique lorsque celui-ci est réclamé par une société de production étrangère qui a eu recours à cette mesure dans les 24 mois précédant une demande, pour favoriser la fidélisation de la clientèle internationale et de maximiser les retombées économiques.
Mesures fiscales	CID	9. Élargir les dépenses admissibles au CID afin d'arrimer la mesure aux pratiques et enjeux actuels du

⁴⁰ L'ANDP recommande d'élargir les catégories de production admissibles au CID. Le BCTQ recommande que les modifications proposées par le BCTQ et au CIPC ou CIPC, s'appliquent aussi au CID.

⁴¹ Cette [demande](#) a été présentée conjointement par le BCTQ et l'AQPM dans le cadre des consultations prébudgétaires 2026-2027 tenues par le ministère des Finances du Québec. L'argumentaire demeure inchangé et n'est donc pas reproduit dans ce mémoire.

⁴² GTAAQ. 2025. Rapport *Souffler les braises*. Mesure 33 (Pages 106-107).

		secteur du doublage et de favoriser sa compétitivité sur le marché international.
AXE 2 : Simplifier les mesures et assurer la cohérence avec les autres politiques publiques		
Mesures fiscales	CIPC, CSPC et CID	1. Mettre en place une mesure permanente afin que Revenu Québec verse 75 % du crédit d'impôt réclamé au moment du dépôt de la décision préalable et de procéder au versement ou paiement du 25 % restant au moment de la vérification finale. Cette demande est aussi soutenue par l'AQPM et l'ANDP ⁴³ .
Mesures fiscales, aides sélectives et autres soutiens publics	CIPC, CSPC et CID	2. Mieux arrimer la fiscalité, les autres soutiens publics et les initiatives de développement sectoriel, en coordonnant les leviers fiscaux et financiers avec des investissements structurants dans les studios et autres infrastructures de production, la formation et le développement de la main-d'œuvre, l'innovation et le rayonnement international, à l'instar des juridictions internationales compétitives comme le Royaume-Uni. À cette fin, confier à la grappe audiovisuelle, portée par le BCTQ, un rôle accru de coordination et de développement sectoriel, accompagné d'un financement à la hauteur de ce mandat, conformément à la recommandation formulée par le GTAAQ ⁴⁴ .
AXE 3 : Explorer des solutions alternatives et préserver l'efficacité de la dépense publique		
Aides sélectives		1. Étudier la mise en place d'un « National Lottery Fund » québécois, inspiré du modèle britannique ⁴⁵ , afin de créer une nouvelle source de financement pérenne permettant de bonifier les programmes d'aide sélectives pour la production nationale, évitant de devoir compromettre la compétitivité des mesures fiscales existantes ou d'augmenter le fardeau fiscal des contribuables.

* Acronymes employés :

CIPC = crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle québécoise

CSPC = crédit d'impôt pour services de production cinématographique

CID = crédit d'impôt pour le doublage de films.

⁴³ L'ANDP recommande plus précisément d'instaurer un mécanisme permettant un versement anticipé du crédit d'impôt sur une base trimestrielle, sous réserve de mécanismes de contrôle appropriés, afin d'accroître les liquidités des entreprises et d'augmenter leur capacité à accepter de nouveaux contrats.

⁴⁴ GTAAQ. 2025. Rapport *Souffler les braises*. Mesure 72 (Pages 180 à 183).

⁴⁵ Nordicity. 2026. *Analyse de la compétitivité du secteur audiovisuel au Québec*. Page 27.

CONCLUSION

Le BCTQ remercie le ministère des Finances de lui offrir l'occasion de contribuer à ce chantier de réflexion déterminant pour l'avenir de l'industrie audiovisuelle du Québec.

Au fil des dernières décennies, le Québec a su bâtir un écosystème audiovisuel diversifié, performant et reconnu à l'échelle internationale. Cette réussite repose sur un équilibre entre des forces complémentaires qui, ensemble, ont permis de développer des entreprises solides, une expertise de haut niveau et une capacité de production qui constituent aujourd'hui des acquis stratégiques pour le Québec.

Dans un environnement mondial en profonde transformation, où la concurrence pour les investissements, les productions et les talents s'intensifie, cet équilibre ne peut toutefois être tenu pour acquis. Les choix qui découleront du présent chantier auront une incidence durable sur la capacité du Québec à préserver ses forces, à soutenir ses ambitions et à saisir les nouvelles occasions qui se présentent à son industrie audiovisuelle.

C'est pourquoi le BCTQ invite le gouvernement à aborder l'évolution du régime d'aide fiscale dans une perspective de long terme, en misant sur la complémentarité des différents leviers de soutien et sur leur contribution à la vitalité de l'ensemble de l'écosystème. Renforcer la production nationale et préserver la compétitivité du Québec ne sont pas des objectifs à opposer, mais deux conditions complémentaires d'une industrie forte, résiliente et tournée vers l'avenir.

Le présent chantier offre ainsi l'occasion non seulement de préserver ce qui a fait la force du modèle québécois, mais de lui donner les moyens d'évoluer et de répondre aux réalités de demain. En faisant des choix cohérents, prévisibles et porteurs d'une vision à long terme, le Québec pourra continuer de soutenir la création d'ici, d'attirer les investissements, de développer ses talents et ses entreprises et de consolider sa place parmi les grands pôles audiovisuels à l'échelle internationale.

Le BCTQ souhaite poursuivre sa collaboration avec le gouvernement et l'ensemble des acteurs de l'industrie afin de contribuer à cette ambition collective et demeure disponible pour fournir tout complément d'information ou toute clarification utile à la poursuite des travaux.